



**CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER
ENTRE**

*LA FEDERATION DU LOIRET POUR LA PECHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE,*

L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING,

&

LA COMMUNE DE CEPOY

Entre les soussignés :

LA FEDERATION DU LOIRET POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE représentée par M. Dominique TINSEAU, Président, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration du 5 juin 2023 ;

L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING, représentée par M. Jean-Paul BILLAULT Président, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'agglomération n° en date du

Et

LA COMMUNE DE CEPOY, représentée par M. Régis GUERIN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal n° en date du 2023 ;

→ Il est convenu ce qui suit.

Exposé

La Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'AAPPMA de Cepoy-la gâtinaise gèrent le droit de pêche des plans d'eau appartenant à l'AME suite à la signature d'une première convention en 2018, puis renouvelée en novembre 2021 pour 9 ans. L'AAPPMA gère le droit de pêche sur l'étang de la carpe appartenant à la commune de Cepoy depuis de nombreuses années.

Avec le fort potentiel halieutique et la volonté des partenaires de favoriser le tourisme-pêche sur ce secteur, le label « station pêche » a été obtenu par le trinôme de collectivités et de structures associatives de la pêche de loisir (commune, O.T, AAPPMA/FDAAPPMA) en parallèle du label « station verte » déjà obtenu par la commune de Cepoy.

Dans le cadre de ce développement, le premier parcours de pêche labellisé faisant partie de ce domaine a été validé en octobre 2020 par le comité national de labellisation, l'étang Vausseil « parcours passion ».

A l'occasion de différentes rencontres avec les acteurs concernés, la Fédération a proposé un nouveau projet de parcours labellisé sur le domaine : un parcours « famille » sur l'étang de la Carpe.

Ce projet, venant s'insérer de manière cohérente et complémentaire dans les aménagements de l'AME et de la commune (camping, accès et équipements divers sur le domaine des étangs et des rives du Loing), a été accepté par les partenaires. Ceux-ci se sont engagés à participer financièrement au projet.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Fédération du Loiret pour la pêche et la protection du Milieu aquatique, l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, et la commune de Cepoy ont décidé de conclure la présente convention, qui a pour objet de définir les conditions générales de la participation financière de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing et de la commune de Cepoy dans le projet et la réalisation d'aménagement du parcours de pêche labellisé « Parcours famille » autour de l'étang de la Carpe.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT RECIPROQUES

La Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique portera le projet dont le coût est estimé à 60 000 € TTC.

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing s'engage à prendre en charge financièrement 20% du montant global des aménagements, soit un montant de 12 000 € qui sera versé en deux fois :

- 11 000,00 € en 2023
- 1000,00 € en 2024

La commune de Cepoy s'engage à prendre en charge financièrement 10% du montant global des aménagements, soit un montant de 6 000,00 €.

La Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'engage également à intégrer les logos de l'AME et de la commune sur tous ses supports de communication relatifs au projet, au site et aux éventuels futurs projets sur ce site.

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'une année.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET

La présente convention prendra effet à la date à laquelle elle aura acquis son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RESILIATION

La résiliation de la présente convention pourra être prononcée sans indemnité en cas de non réalisation du projet objet de la présente.

Fait à Orléans, le.....

Pour l'Agglomération Montargoise Et
rives du loing, le Président,
Jean-Paul BILLAULT

Pour la Fédération du Loiret pour
la Pêche et la Protection du
Milieu aquatique, le président,
Dominique TINSEAU

Pour la Commune de Cepoy,
le maire,
Régis GUERIN